

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2023/105

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 18

SÉANCE EN DATE DU 18 OCTOBRE 2023

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 18 : CONVENTION DE SERVITUDES CONSENTIES À ÉNEDIS AFIN DE PERMETTRE LE RACCORDEMENT PAR UNE LIGNE DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE DE LA SIRÈNE D'ALERTE PPI INÉOS RUE DES MÉSANGES

Dans le cadre du développement de son réseau électrique et afin de raccorder la sirène d'alerte PPI de INEOS au réseau de distribution électrique, ENEDIS sollicite la commune pour avoir l'autorisation d'établir à demeure une nouvelle canalisation souterraine ainsi que ses accessoires, sur une longueur totale d'environ 90 ml, dans le terrain communal ci-après désignés, propriété de la commune de Sarralbe.

Commune	Section	Parcelle	Lieux-dits
SARRALBE	76	0206	DES MESANGES

La mise en place de ces canalisations nécessite l'établissement d'une convention de servitudes.

À titre de compensation des préjudices subis, Enedis s'engage à verser une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Sébastien GLOCK, conseiller municipal,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

- décide d'approuver le projet de convention, proposé par ENEDIS comme indiqué ci-avant,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents y afférents.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 24 octobre 2023

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 24 octobre 2023
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT



Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le



ID : 057-215706284-20231018-2023_105-DE